

QUEL PROGRES ? REGRESSION SOCIALE EN PERSPECTIVE !

Pour certains la vérité n'a aucune importance.

Applaudis une année, parias l'année suivante, les premiers de cordée s'attendaient à plus de reconnaissance. Alors que certains restent exclus du CTI, les annonces mirobolantes du gouvernement ne se concrétisent pas, en moyenne les augmentations se montent de 30 à 40 €. Tout ce que les gouvernements précédents ont rêvé, élaboré, imaginé, celui d'aujourd'hui s'apprête à le faire. Tout un programme de destruction.

Sauf si vos mobilisations sont au rendez vous !

Mesure 1 : C'est la fameuse création du CTI (Complément de Traitement Indiciaire) à hauteur de 49 points d'indice représentant 183 euros nets par mois pour les agents titulaires et contractuels.

Où en est on ? Commentaires CGT.

Une miette, un os à ronger pour tenter de faire taire les contestations.

Une mesure qui divise, il reste des exclus (agents administratifs, techniques, éducatifs et certains soignants du médico-social public) qui doivent attendre loi de finance de la sécu.

Dans l'esprit c'est : «On vous donne peu aujourd'hui. On vous en reprendra 10 fois plus ultérieurement ». Voir autres mesures, sur lesquelles les signataires restent muets.

Mesure 2 : Celle-ci dit vouloir reconnaître les spécificités des personnels soignants, médico-techniques et de rééducation, avec une révision et une revalorisation des grilles indiciaires qui devront, autant que de possible, intervenir avant la fin du premier trimestre 2021.

Où en est on ? Commentaires CGT.

Les décrets sont parus avec des augmentations très relatives en moyenne 30 à 40€ et un **fort allongement** des carrières. De nombreux agents n'accéderont pas aux nouvelles fins de carrière ... toutes les autres catégories restent exclues

: Un droit au remord est créé pour les catégories B en extinction, les conditions du concours réservé restent à ce jour inconnues, y compris la préservation de la catégorie Active. Inadmissible ! Les nouvelles grilles ne sont pas obligatoirement applicables pour les contractuels.

La CGT revendique :

- Maintien de la revendication initiale : 300 euros pour tous ! Pour certains il manque 117 € et pour d'autres 300€.
- Intégration du CTI dans le salaire et l'augmentation du point d'indice de 1€ (valeur actuel 4,686€)

Mesure 3 : Il s'agit ici des avancements de grades (passage en classe sup...). Elle consistait à doubler les ratios promu-promouvables pour les années 2020 et 2021.

Où en est on ? Commentaires CGT.

Mesure de faible incidence, seuls les soignants ont été concernés.

Pire encore, pour les AS, pas de promotion en classe sup pendant 4 ans de 2023 à 2026 après leur passage en catégorie B.

La CGT revendique :

- Suppression des ratios qui créent des inégalités de carrière, celles-ci se renforceront avec les LDG.
- Des carrières linéaires avec un déroulement automatique dans le grade supérieur.

La CGT revendique : Une refonte totale et juste des grilles indiciaires de tous les corps et métiers de la FPH reconnaissant les qualifications avec maintien de l'ancienneté pour le reclassement.



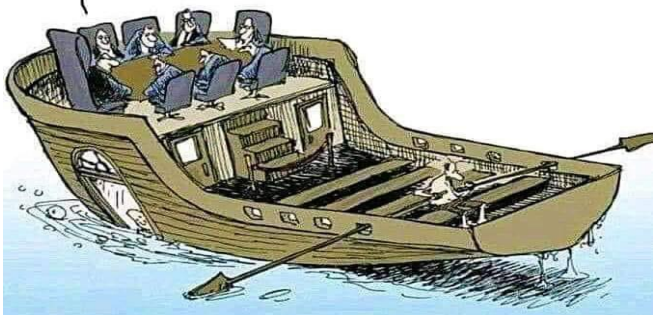
Mesure 4 : vise à rendre plus simple et plus transparent l'attribution des différentes primes (régime indemnitaire).

Où en est-on ? Commentaires CGT. Les modalités de calcul de la prime de service (inchangées pour 2022) ne sont pas définies pour les années suivantes. *Elles seront applicables après les élections professionnelles de la FPH.* Le soit disant « mérite » prendra une place importante dans l'attribution de cette prime. Quant aux primes mensuelles, elles seront fusionnées en une seule prime variable, basée encore une fois au prétendu mérite. C'est une importante individualisation de nos rémunérations.

La CGT revendique :

1. Intégration de toutes les primes dans les salaires de base.
2. La création d'un 13^{ème} mois pour TOUS, agents titulaires et contractuels.

Je comprends pas : après autant de coupes budgétaires, pourquoi on avance pas plus vite ?



Mesure 9 : Améliorer les remplacements avec la mise en place de pools de remplaçants et systématiser le remplacement des absences de plus de 48h.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Avec le travail à flux tendu, la moindre absence a des conséquences importantes !

La CGT revendique : Intégrer toute forme d'absence (maladie, maternité, formation) pour déterminer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

Mesure 10 : Le sujet est ici de majorer le montant des heures supplémentaires, permettre leur **contractualisation** et réduire le recours à l'intérim.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Mesure actée dans le Décret 2021-287. Le recours important aux HS, est le résultat des insuffisances d'effectifs et de rémunération. Cette mesure est une attaque aux 35H avec des conséquences graves sur la santé et la vie personnelle !

Mesure 5 : Redéfinir les parcours de développement des compétences et mieux valoriser les acquis de l'expérience.

Mesure 6 : Permettre l'acquisition d'unités de valeur tout au long de la carrière.

Mesure 7 : Lancer une mission sur la formation et la promotion professionnelle suivie d'un plan d'actions.

Où en est-on ? Commentaires CGT.

Une mission ministérielle est lancée ... avec selon nous, un fort risque sur la dévalorisation des métiers et des qualifications. Le danger : Elever le niveau des compétences sans reconnaissance ni des qualifications, ni des salaires.

La CGT revendique :

1. 100% des demandes d'étude promo doivent être financées.
2. Tous les agents doivent avoir l'opportunité d'une formation, de leur choix, qualifiante, diplômante ou de reconversion ...

Mesure 8, l'objectif affiché : développer des projets pilotes sur l'organisation du travail et favoriser le développement de l'hospitalisation programmée.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Ce n'est pas d'un défaut d'organisation dont souffrent nos équipes. La mesure 8 vise à accentuer la rentabilité, adapter les plannings des agents à l'activité des services, c'est un nouvel outil de gestion de la pénurie des effectifs et de réduction des moyens budgétaires.

La CGT revendique : Amélioration de l'attractivité de nos métiers et de nos établissements. Des embauches massives de personnels formés et qualifiés. **Des salaires décents.**

Mesure 11 : Revaloriser la monétisation des jours placés sur le CET.

Où en est-on ? Commentaires CGT. L'arrêté actant cette mesure, a été publié en date du 29 juillet 2020. Nous restons opposés au CET, et donc à la monétisation des jours qui y sont inscrits. Le CET, bien qu'inscrit dans la loi de 2002, est en lui-même une remise en cause des 35 H.

La CGT revendique : Revalorisation des salaires. Des effectifs en nombre suffisant.

Mesure 12 : Négocier la mise en place des modalités d'annualisation du temps de travail

Où en est-on ? Commentaires CGT. Un projet de décret envisage cette annualisation si signature d'un accord local majoritaire. Toujours le même objectif : Flexibilité accrue du travail, gérer la pénurie d'effectif et faire des économies.

La CGT revendique : 32H de jour et 30 heures de nuit par semaine et sans annualisation.

Mesure 13 : Cette mesure vise à permettre, sur la base du volontariat, le recours au forfait-jours.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Volontariat ? Mais bien sûr ! Les salariés qui ont opté pour le forfait jour font en moyenne 44-45 heures par semaine, comme il n'y a plus d'HS, cela fait 200 H de travail gratuit par an. Ce projet de décret prévoit l'extension du forfait jour à un plus grand nombre de personnels. D'ores et déjà il le rend obligatoire pour certains cadres.

La CGT revendique : La CGT est contre le travail gratuit et donc contre le forfait jour.

Mesure 15 : Couvrir les besoins en effectifs et résorber l'emploi précaire

Où en est-on ? Commentaires CGT. C'était la promesse de 15 000 recrutements dont aucun n'a encore été fait à ce jour. La réalité : de nombreux postes ont été et sont encore supprimés. Les postes laissés vacants par le départ des titulaires sont pourvus par des contractuels.

La CGT revendique :

- Recrutement statutaire de fonctionnaires, mise en stage dès le recrutement comme le prévoit le statut.
- la Création de 2 000 emplois dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux de la Vendée.

Mesure 16 : Systématiser les réunions d'échanges

Où en est-on ? Commentaires CGT. La bonne blague ! Cela devrait déjà être obligatoire !!!

La CGT revendique :

L'échange de pratiques professionnelles, devrait être mis en place, sur le temps de travail, dans toutes les équipes.

Mesure 14 : Cette mesure vise à réduire le repos quotidien à 11 H.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Un projet de décret va réduire le temps de repos entre 2 postes, à 11heures. Ce dispositif vise à mettre en place plus facilement les 12 heures. La CGT y reste farouchement opposée, car conséquences graves sur les conditions de travail et la santé des agents. Les 12 H permettent de faire des économies budgétaires.

La CGT revendique :

- le maintien de la durée quotidienne de travail, maximum 8 H/jour.
- **32 H de travail par semaine pour le jour.**
- **30 H pour les agents de nuit.**



Mesure 17 : Former au management tous les responsables d'équipe.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Ah bon l'encadrement n'est pas formé aujourd'hui ! De quel type de management s'agit-il ?

La CGT revendique : A quand une formation : « prendre soins des équipes et du travail » ? On forme les agents des EHPAD à « l'humanité. »

Et si les gestionnaires étaient formés à l'HUMANISME !?

Mesure 18 : Faire de l'amélioration de la qualité de vie au travail une priorité en termes de formation et d'organisation du travail.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Ici juste un affichage. Car il s'agit d'optimiser le temps de travail. Cette mesure en totale contradiction avec les mesures précédentes qui vont détériorer la vie au et hors travail.

La CGT revendique : 2000 emplois dans la vendée pour une mise en œuvre efficace de cette mesure.

Mesure 19 : Solliciter des appuis extérieurs au service reconnu pour aider au règlement d'une situation bloquée.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Entendez ici résoudre les conflits dans les équipes et entre les agents. Il y en aurait moins si les agents étaient épanouis au travail.

La CGT revendique :

1. L'arrêt des méthodes de management et des pratiques qui divisent les agents. Que ce soit en terme, de rémunérations ou d'organisation de travail.
2. Le service rendu doit être regardé par rapport à la mission et non par rapport aux collègues.
3. Le temps passé avec les patients doit augmenter.



Mesure 20 : Garantir les temps de transmission sur le temps de travail.

Où en est-on ? Commentaires CGT. Est-ce de l'humour ? C'est le juste respect de la réglementation, comme pour l'habillage = temps de travail. Un peu facile de garantir des obligations !!!

La CGT revendique

1. Le temps d'échange pour les transmissions, plus que garanti, doit être protégé par un temps de travail dédié et adapté pour les 2 équipes concernées.
2. Il faut garantir les temps de chevauchement entre tous les membres des 2 équipes.

A vous de juger !



Bulletin de contact



Je désire être contacté-e par la CGT

NOM, Prénom : _____

Etablissement : _____

Je suis joignable au N° : _____

ou par mail : _____ @ _____

A renvoyer ou déposer au local CGT de votre établissement :

